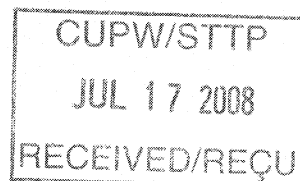


MUNICIPALITÉ

Saint-Valère



Le 10 juillet 2008

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

377, rue Bank

Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

OBJET : Copie de résolution

Madame, Monsieur,

En appui à vos demandes, vous trouverez ci-joint une copie de la résolution extraite du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 07 juillet dernier.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute demande de renseignement supplémentaire.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

JJ/mc

Site internet: msvalere.qc.ca - Courriel: stvalere@msvalere.qc.ca

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0 Téléphone : (819) 353-3450 / Télécopieur : (819) 353-3459

Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

Le 10 juillet 2008

Province de Québec
District d'Arthabaska

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 07 juillet 2008 à la salle municipale, de 20h00 à 20h35.

Sont présents: Mesdames Sonia Gosselin
Aline Grandmont
Messieurs Réal Boissonneault
Jean Landry

Sont absents : Messieurs Claude Bourassa
André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par la pro-maire, Madame Sonia Gosselin, et la suite par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

Déréglementation du service postal soit la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres.

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population et ce, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

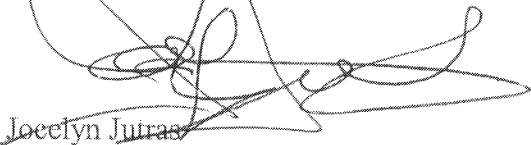
ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil donne son appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et s'oppose à la déréglementation de Postes Canada, exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie conforme extraite de la résolution no 134-2008 des délibérations du 07^{ième} jour du mois de juillet 2008.

Donné à Saint-Valère, ce 10^{ième} jour du mois de juillet 2008.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Jocelyn Jutras